

Benoît
PELLETIER

UNE
CERTAINE IDÉE
DU **QUÉBEC**

PARCOURS D'UN FÉDÉRALISTE.
DE LA RÉFLEXION À L'ACTION



L'épanouissement de la liberté et de la démocratie passe par la promotion du caractère pluraliste de l'espace public. Lorsque les majorités dialoguent entre elles sans négliger les minorités, quand la voix des générations montantes n'est pas étouffée et que les points de vue dissidents trouvent des espaces pour s'exprimer, les conditions sont réunies pour qu'une société puisse se considérer riche d'un espace public pluraliste. Toutefois, sur ce terrain comme sur d'autres en démocratie libérale, le triomphe définitif est un fol espoir. Rien ne saurait remplacer la pratique renouvelée du pluralisme. Une lucidité, une vigilance de tous les instants demeurent nécessaires.

La collection « Prisme » se définit comme l'un des lieux de cette vigilance dans la société québécoise contemporaine. On y accueillera des perspectives critiques face aux idées dominantes, des approches novatrices dans l'étude des réalités politiques. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la relève intellectuelle. On réservera aussi une place de choix dans cette collection à des traductions d'essais importants écrits par des auteurs anglophones du Québec et du Canada. Cette collection aura atteint ses objectifs si elle parvient à surprendre le public éclairé, à le déranger, à lui faire entendre des voix ignorées ou oubliées. Cette collection est dirigée par Guy Laforest.

Une certaine idée du Québec

Parcours d'un fédéraliste. De la réflexion à l'action

BENOÎT PELLETIER

Une certaine idée du Québec

Parcours d'un fédéraliste. De la réflexion à l'action



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages: Diane Trottier
Maquette de couverture: Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2010
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 3^e trimestre 2010

ISBN 978-2-7637-8815-9
ISBN PDF 9782763708157

Les Presses de l'Université Laval
Pavillon Pollack, bureau 3103
2305, rue de l'Université
Université Laval, Québec
Canada, G1V 0A6
www.pulaval.com

NOTE DE L'AUTEUR – Dans le présent ouvrage, le générique masculin est utilisé en vue d'alléger le texte, et sans aucune discrimination. Quant au mot *francophonie*, il est écrit avec une majuscule initiale lorsqu'il renvoie à la Francophonie internationale et avec une minuscule initiale, dans tous les autres contextes. Enfin, le mot *constitution* prend une majuscule initiale seulement lorsqu'il est question d'un document existant et officiel, comme la Constitution canadienne ou celle d'un autre pays.

Ces choix d'ordre grammatical ou orthographique ne s'appliquent toutefois pas aux textes figurant en annexe, ceux-ci ayant été reproduits dans leur version originale.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	XV
Introduction générale	1

PREMIÈRE PARTIE UN QUÉBEC QUI S’AFFIRME

Présentation de la première partie	13
Chapitre 1	
<i>La spécificité du Québec</i>	15
1.1 Introduction	15
1.2 Bernard Landry et le Monténégro	16
1.3 Merci, monsieur Landry	18
1.4 J’ai confiance en ce que nous sommes	20
1.5 Les Québécois forment une nation	22
1.6 Le concept de nation québécoise : la position du gouvernement du Québec	24
1.7 Les Québécois sont reconnus en tant que nation	26
1.8 Conclusion	28
Chapitre 2	
<i>Le rôle du Québec sur la scène internationale</i>	29
2.1 Introduction	29
2.2 La place du Québec à l’échelle internationale	30
2.3 Conclusion	37

Chapitre 3

<i>Le Québec, un chef de file au sein de la Francophonie.</i>	38
3.1 Introduction	38
3.2 Le Québec est de retour!	39
3.3 Le Québec et l'Acadie: une relation unique	43
3.4 Enracinement et identités.	46
3.5 L'avenir en français.	51
3.6 Le Centre de la francophonie des Amériques.	56
3.7 Conclusion	58
Conclusion de la première partie	62

DEUXIÈME PARTIE
UN QUÉBEC QUI FAIT LA PROMOTION
D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE FÉDÉRATIVE

Présentation de la deuxième partie	69
--	----

Chapitre 1

<i>Les principes fondamentaux d'un nouveau Canada.</i>	71
1.1 Introduction	71
1.2 Une perspective québécoise sur les enjeux fédératifs	72
1.3 L'éloge de la diversité et de la souplesse.	78
1.4 Le retour aux fondements fédératifs	83
1.5 Une nouvelle vision, une nouvelle approche	88
1.6 La centralisation et la décentralisation	91
1.7 Le passé garant de l'avenir: le fédéralisme canadien.	100
1.8 Le Conseil de la fédération: une institution au service de la collaboration intergouvernementale.	103
1.9 L'asymétrie pour relever les défis posés par la diversité	107
1.10 Le Québec et le fédéralisme canadien: où en sommes-nous?	116
L'expérience canadienne.	120
Des défis à relever	123
1.11 Conclusion	125

Chapitre 2	
<i>Le déséquilibre fiscal et le pouvoir fédéral de dépenser</i>	127
2.1 Introduction	127
2.2 Le pouvoir fédéral de dépenser: des fondements discutables	128
2.3 Le déséquilibre fiscal: un défi pour le Québec et le Canada	136
2.4 Le bilan de la problématique fiscale au Canada	141
2.5 Conclusion	143
Chapitre 3	
<i>La réforme du Sénat</i>	145
3.1 Introduction	145
3.2 La position du gouvernement du Québec sur la réforme du Sénat	146
3.3 Le Québec dit NON à la réforme du Sénat proposée par M. Harper.	151
L'intervention du gouvernement du Québec devant	
le Comité sénatorial spécial	152
Deux projets de loi étroitement liés	153
L'objectif du gouvernement fédéral: créer un Sénat élu	153
Des enjeux capitaux	154
3.4 Conclusion	155
Conclusion de la deuxième partie	157

TROISIÈME PARTIE UN QUÉBEC QUI SE REDÉFINIT

Présentation de la troisième partie.	163
Chapitre 1	
<i>Une constitution pour le Québec ?</i>	165
1.1 Introduction	165
1.2 Vers une constitution du Québec?	166
1.3 Conclusion	172
Chapitre 2	
<i>Des relations plus soutenues avec les Autochtones</i>	173
2.1 Introduction	173
2.2 Les médias et la question autochtone.	175
2.3 Les mythes et les réalités de l'approche commune	180
2.4 Conclusion	183

Chapitre 3	
<i>Le renouvellement des institutions démocratiques</i>	204
3.1 Introduction	204
3.2 Les principes guidant une réforme du mode de scrutin au Québec.	205
3.3 Les effets d'une éventuelle réforme du mode de scrutin sur les régions	209
3.4 L'état de la démocratie au Québec: une brève interprétation	213
3.5 Une déclaration ministérielle	221
3.6 Conclusion	226
Conclusion de la troisième partie.	231

QUATRIÈME PARTIE

UN QUÉBEC QUI SE DONNE UN NOUVEAU PROJET

Présentation de la quatrième partie	235
Chapitre 1	
<i>Renouveler le modèle québécois</i>	237
1.1 Introduction	237
1.2 Revoir le modèle québécois	238
Un modèle sacré ou un sacré problème?	240
Des solutions?	244
1.3 Conclusion	257
Chapitre 2	
<i>Développer une nouvelle volonté de vivre ensemble</i>	258
2.1 Introduction	258
2.2 Vivre ensemble	259
Le rapprochement et la compréhension mutuelle entre les groupes sociaux	261
L'intégration des membres des communautés culturelles	263
La reconnaissance de la contribution des anglophones	264
2.3 Conclusion	267

Chapitre 3	
<i>Renforcer certaines amitiés ou alliances</i>	270
3.1 Introduction	270
3.2 L'alliance franco-qubécoise et le défi de la mondialisation	271
3.3 Le Québec et l'Ontario : voisins, partenaires et amis	276
3.4 Pour un rapprochement entre le Québec et l'Ontario	279
3.5 Conclusion	281
Conclusion de la quatrième partie	284
Conclusion générale	287

ANNEXES

Annexe 1	
<i>Textes de M. Bernard Landry, publiés dans les journaux</i>	303
Annexe 2	
<i>Rapport final et plan d'action rendus publics en octobre 2001 par le Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise.</i>	315
Annexe 3	
<i>Lettre transmise par l'auteur au Directeur général des élections du Québec, M. Marcel Blanchet</i>	519

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Introduction générale	526
Première partie	530
Deuxième partie	546
Troisième partie	574
Quatrième partie	603
Conclusion générale	609
Annexes	619

AVANT-PROPOS

Le 5 novembre 2008, le premier ministre Jean Charest a annoncé la tenue d'élections générales au Québec. La veille, j'avais fait part à la population de mon intention de ne pas solliciter un quatrième mandat auprès de mes électeurs de la circonscription de Chapleau. J'ai en effet décidé de me retirer de la politique. Pour m'accorder une pause ou définitivement? Seul l'avenir le dira.

Quoi qu'il en soit, le présent essai a été conçu alors que j'étais encore membre du gouvernement du Québec. Le lecteur ne devra donc pas s'étonner d'y trouver l'expression «le gouvernement dont je fais partie» et d'autres termes qui font allusion au même contexte. J'ai estimé inutile d'actualiser l'ensemble des textes de façon à tenir compte de mon retrait de la vie politique. De toute manière, rien n'est venu vraiment modifier substantiellement la donne depuis mon départ. Au contraire, sur la scène québécoise, le gouvernement libéral a été réélu le 8 décembre 2008. Étant majoritaire cette fois, il a cinq ans pour continuer à mettre en œuvre son programme qui, dans certaines matières, s'inspire de la philosophie politique dont je fais état dans cet ouvrage.

Compte tenu du très faible taux de participation aux élections provinciales de 2008¹, je souhaite que le gouvernement du Québec poursuive sa réflexion sur les moyens de revigorer notre système démocratique et agisse en ce sens. Le chapitre 3 de la troisième partie, qui porte sur la réforme des institutions démocratiques, pourrait offrir des pistes intéressantes à cet égard.

1. De fait, 57,43 pour cent des électeurs inscrits ont voté en décembre 2008 comparativement à 71,23 pour cent en mars 2007. Voir, à ce sujet, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Résultats officiels par partis politiques* ainsi que *Historique du taux de participation*, 19 décembre 2008. Aussi accessible par Internet aux adresses http://www.monvote.qc.ca/fr/resultats_parti_politique.asp (Consulté le 26 avril 2009) et http://www.monvote.qc.ca/fr/presse_historique_taux.asp (Consulté le 26 avril 2009).

Enfin, j'avise le lecteur que, entre le moment où le présent essai a été complété et sa publication, un certain nombre d'événements se sont produits dans l'actualité politique, lesquels méritent d'être relevés. Ainsi, sur la scène fédérale, le premier ministre Stephen Harper a obtenu la prorogation du Parlement le 30 décembre 2009. Cette démarche a obligé le gouvernement à redéposer de nombreux projets de loi et a repoussé la reprise des travaux parlementaires, initialement prévue pour le 26 janvier 2010. Le discours du trône, prononcé le 3 mars 2010, a ouvert la 3^e session de la 40^e législature. Dans la foulée de cette rentrée parlementaire, le député néo-démocrate Yvon Godin a redéposé pour la troisième fois le projet de loi C-232, visant à ajouter le bilinguisme aux critères de sélection des juges de la Cour suprême du Canada. En janvier 2010, le parti conservateur s'est rapproché de la majorité au Sénat grâce à une série de nominations effectuées par la gouverneure générale du Canada, sur recommandation du premier ministre. Enfin, le 27 avril 2010, le projet de loi S-8 a été déposé au Sénat par la leader du gouvernement dans cette chambre, M^{me} Marjory LeBreton. Ce projet de loi prévoit que le premier ministre du Canada doit, lors de la recommandation de candidats sénatoriaux au gouverneur général, prendre en compte les noms figurant sur la liste des candidats présentée par le gouvernement d'une province ou d'un territoire, liste devant elle-même être établie par voie d'une élection provinciale ou territoriale tenue conformément au cadre établi par ledit projet de loi S-8. Ce dernier remplace, semble-t-il, le projet de loi C-20 dont je parle aux notes 187 et 199 de la deuxième partie du présent essai. Après analyse, la constitutionnalité du projet de loi S-8 me paraît beaucoup moins discutable que celle du projet de loi C-20. Quant au projet de loi C-10 sur la limitation de la durée du mandat des sénateurs, dont je parle à la note 199 de la deuxième partie de cet essai, le gouvernement du Canada avait toujours l'intention de le faire adopter par le Parlement au moment de mettre le présent ouvrage sous presse.

Du côté du Québec, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 22 avril 2010, une motion demandant aux élus fédéraux de renoncer à adopter tout projet de loi ayant pour effet de diminuer le poids de la représentation du Québec à la Chambre des communes. Le 25 novembre 2009, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques a déposé le projet de loi n° 78, visant à revoir le financement des partis politiques et le découpage de la carte électorale. De plus, le 24 mars 2010, la ministre de la Justice a présenté le projet de loi n° 94, portant sur l'établissement de balises relativement aux accommodements raisonnables. Le 30 mars 2010, le ministre des Finances a déposé un budget déficitaire,

tout en prévoyant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Enfin, sur le plan des relations intergouvernementales, deux événements sont à noter. Le 11 septembre 2009, les premiers ministres Jean Charest et Dalton McGuinty ont tenu à Toronto la deuxième réunion conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario. Cette rencontre s'est conclue par la signature d'un important accord de commerce et de coopération entre les deux provinces. Une troisième rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario a été tenue à Québec le 16 juin 2010. Elle a porté sur la protection de l'environnement, le renforcement de l'économie et la construction d'un partenariat plus solide entre les deux provinces. Les deux Conseils des ministres ont notamment convenu de tenir chaque année un forum Québec-Ontario portant sur un thème choisi, afin de conseiller les gouvernements sur de nouvelles avenues de coopération. Puis, dans le cadre du renvoi à la Cour d'appel du Québec institué le 8 juillet 2009 sur la compétence du Québec en matière de valeurs mobilières, cette cour a rejeté unanimement, le 26 mars 2010, la requête du gouvernement fédéral afin que l'audition soit suspendue temporairement. La Cour a donc choisi d'aller de l'avant avec le renvoi. De son côté, le gouvernement du Québec a mis sur pied une coalition, constituée de gens d'affaires, en vue de contrer le projet fédéral de commission unique de valeurs mobilières. Le 26 mai 2010, le gouvernement du Canada a fait connaître au public une proposition concernant une loi canadienne intitulée Loi sur les valeurs mobilières. Le gouvernement fédéral demandera notamment à la Cour suprême du Canada si cette proposition relève de la compétence du Parlement.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

*J*e suis juriste de formation. Au fil des années, je me suis spécialisé en droit constitutionnel. J'ai travaillé à titre d'avocat au ministère de la Justice du Canada pendant sept ans. Par la suite, je suis devenu professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa où j'ai enseigné à temps plein pendant plus de huit ans.

J'ai été exposé à la politique dès mon enfance, mon père ayant occupé la fonction de conseiller municipal et ayant été membre du Conseil exécutif de la Ville de Québec de 1969 à 1977. J'ai été très engagé en politique municipale, provinciale et fédérale jusqu'à 18 ans. Je me suis alors imposé une trêve qui a duré 20 ans. Pendant toute cette période, je n'ai été membre d'aucun parti politique et n'ai participé à aucune activité partisane à quelque niveau que ce soit. En 1998, à 38 ans, la politique m'a rattrapé sous la forme d'une invitation à rencontrer Jean Charest à Québec, afin de discuter de mon avenir au sein du Parti libéral du Québec. Dès lors, les dés étaient jetés, mon sort était joué.

Comme la plupart des politiciens, je me suis lancé en politique avant tout pour répondre à un appel intérieur. Je ne connais d'ailleurs personne qui se consacre au service public s'il n'y trouve pas d'abord un avantage personnel, mais ce dernier est rarement de nature pécuniaire. Il est plutôt de nature émotive. Il tient à la soif qu'éprouvent certaines personnes d'être reconnues dans leur société et d'y assumer des fonctions qui les propulsent à l'avant-scène. Pour égocentriques que puissent paraître les impulsions initiales qui poussent quelqu'un à entrer en politique, il reste que ce métier exige de ceux qui l'exercent une bonne dose de pur altruisme. De fait, il faut aimer beaucoup la société dans laquelle on vit pour vouloir lui consacrer autant de temps et d'énergie. Pour ma part, j'aime le Québec et je souhaite contribuer à son essor, dans la mesure de mes moyens.

Lorsque j'ai été élu député, puis nommé ministre, je ne savais vraiment pas à quoi ressemblerait désormais ma vie. Jusqu'à présent, l'expérience a été exigeante certes, mais positive. À mon avis, aucune autre carrière ne permet à quelqu'un de mieux cerner les contours d'une société ou de mieux mesurer les multiples facettes de la nature humaine, en particulier son extraordinaire potentiel.

On dit de la politique qu'elle est un monde en soi, un microcosme de la vie sociale. C'est exact. On y trouve des individus fort différents cependant : des autodidactes, des universitaires, des populistes, des intellectuels, et j'en passe. Pour certains d'entre eux, la politique est l'ultime accomplissement. Pour d'autres, elle est un intermède plus ou moins long de leur vie, et j'en fais partie.

Comme bon nombre de parlementaires québécois, j'ai donné le meilleur de moi-même au cours de mon passage en politique. J'y ai effectivement consacré quelques-unes des meilleures années de ma vie active en vue de servir la société à laquelle j'appartiens, de défendre les intérêts de la nation québécoise et d'accroître le statut et le rayonnement du Québec au sein du Canada et dans le monde. Depuis dix ans, j'essaie de développer une philosophie politique résolument fédéraliste qui répond aux besoins du Québec et qui est adaptée à son contexte socioéconomique particulier. Le présent essai repose sur cette philosophie. Elle en est la justification, la raison d'être.

Dans cet ouvrage, j'ai rédigé de nombreux textes inédits (les introductions et les conclusions, des chapitres et des sections en entier, les notes, etc.). On y trouve aussi plusieurs allocutions, articles et présentations de divers ordres, qui ont marqué une partie de ma carrière politique. D'autres textes auraient sans doute mérité d'y figurer, mais il m'a bien fallu faire tomber le rideau quelque part pour permettre la publication du présent livre¹.

Je tiens maintenant à souligner l'apport de fonctionnaires du gouvernement du Québec, soit du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, du Secrétariat aux affaires autochtones, du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information ou du ministère des Relations internationales, qui ont participé à la rédaction de certains de mes discours. J'assume toutefois l'entière responsabilité de leur contenu de même que des erreurs ou des omissions pouvant s'y trouver. Tous les textes traduisent mon idéologie et mon opinion, peu importe le sujet abordé, et pas nécessairement le point de vue des fonctionnaires avec qui j'ai travaillé. De fait, la vision que j'y présente est mienne depuis bien avant mes débuts en politique et rien n'est venu l'ébranler ni la remettre

en question au cours des ans. Au contraire, mon expérience politique n'a fait que la confirmer, la consolider.

Même si certains sont tentés de faire des rapprochements entre le point de vue de Claude Ryan et le mien, je dois admettre que cet homme public n'a influencé en rien le développement de ma pensée politique. Les quelques ressemblances possibles entre nos positions respectives proviennent sans doute du fait que nous sommes tous deux fédéralistes et que nous avons choisi de nous engager au sein de la même formation. Évidemment, les partis regroupent des gens dont la pensée converge, du moins sur des questions aussi fondamentales que l'avenir constitutionnel et politique du Québec².

Du reste, je n'ai subi l'influence d'aucun politicologue québécois. En réalité, mes contacts avec la science politique ont été assez rares, voire rarissimes. J'appartiens plutôt à la cohorte des constitutionnalistes. Or, pour des raisons que j'ignore, le droit constitutionnel et la science politique évoluent en silo au Canada, c'est-à-dire de façon relativement cloisonnée l'un par rapport à l'autre. Il y a très peu de points de rencontre entre les membres des deux disciplines. C'est vraiment au cours de ma carrière comme parlementaire que je me suis ouvert à la science politique, et cette ouverture ne saurait faire de moi un expert dans ce domaine. Loin de là!

Même si je crois n'avoir aucune dette intellectuelle envers qui que ce soit, ni avoir eu un mentor sur qui compter, des personnes m'ont inspiré plus que d'autres. À l'instar de bien des Canadiens, Pierre Elliot Trudeau m'a impressionné et captivé, bien que je ne partage pas de larges pans de son idéologie. Je reconnais en Jean Charest un excellent politicien, un grand premier ministre, un ami. Il m'a beaucoup inspiré notamment par son courage devant l'adversité et sa capacité de rebondir après des épreuves. J'ai admiré René Lévesque, Robert Bourassa, Lucien Bouchard et Brian Mulroney. Ce dernier a fait preuve d'un grand courage en cherchant à faire ratifier l'Accord du lac Meech³. En tant que Québécois, je tiens à l'en remercier.

Du courage, il en faut beaucoup pour faire sa marque en politique. D'ailleurs, cette dernière n'est-elle pas reconnue pour son ingratitude? N'impose-t-elle pas de grands sacrifices non seulement à ceux et celles qui s'y adonnent, mais aussi à leur famille? Les politiciens ne l'admettront pas aisément, mais la plupart entretiennent une relation d'amour-haine avec leur métier. Les quelques privilèges que celui-ci leur procure, ils les paient à prix fort sur les plans personnel et familial. Les moments de gloriole sont peu nombreux et les frustrations, fréquentes. Beaucoup plus de travail est accompli dans l'ombre que sous les projecteurs. Néanmoins,

la politique a des côtés terriblement attachants. Tout parlementaire vous dira que son caucus constitue sa deuxième famille, voire la seule. Les gens qu'on y côtoie sont, pour la plupart, très dévoués. Ils ne comptent pas leurs heures de travail et ont un excellent sens de l'humour.

Par ailleurs, la conciliation travail-famille est presque inconnue en politique. La difficulté de conjuguer ces deux activités humaines est constante. Le déséquilibre qui se crée est inévitable, en particulier pour les ministres. Néanmoins, à ce titre, j'ai eu la chance jusqu'à présent d'assumer des responsabilités intéressantes et d'exercer une influence directe sur l'évolution de la société québécoise. Et je dois avouer que le pouvoir d'un ministre est bien réel dans notre système, nettement moindre que celui du premier ministre, mais fort appréciable⁴.

La politique est complexe. Elle est faite à la fois d'idéalisme et de pragmatisme, de rigueur et d'exagération, d'audace et de prudence, de moments de grâce suivis de périodes de déception. Pour certains politiciens, la politique est aussi faite de grandeur et de misère. Dans mon cas, fort heureusement, elle a comporté beaucoup plus de hauts que de bas. J'ai toutefois vécu toute la gamme des émotions dans cette carrière, à l'instar de la plupart de mes collègues. De fait, je considère que nous avons au Québec une belle classe politique, constituée de gens vaillants, sincères, consciencieux et animés de la meilleure volonté. Tous les élus ont à cœur d'améliorer le sort de ceux qu'ils représentent. Aussi ai-je du mal à comprendre le cynisme de la population à notre égard. À mon avis, nous, les politiciens, méritons mieux que cela.

Mon parcours est celui d'un véritable fédéraliste qui a vu dans la politique québécoise la meilleure arène pour faire progresser ses idées. En cours de route, j'ai eu la chance de contribuer, par des réalisations pérennes, à l'avancement de la société québécoise. J'ai aussi constaté que les Québécois ont perdu beaucoup d'intérêt pour le débat portant sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, c'est-à-dire pour le dossier national⁵.

Bien que déplorable, cette lassitude est normale, à mon avis⁶. Elle témoigne d'une désillusion par rapport aux choix réels qui s'offrent aux Québécois quant à leur avenir. D'un côté, il y a le projet d'en arriver à la souveraineté, laquelle serait possiblement accompagnée de lourdes conséquences sur les plans social et économique. De l'autre, il y a celui de demeurer dans une union canadienne que certains ont tendance à mépriser trop facilement, alors que d'autres l'idéalisent⁷. Une seule chose est sûre d'après moi : il n'y a rien entre l'indépendance du Québec et le fédéralisme canadien. L'autonomisme dont se targue l'Action démocratique du Québec

n'est pas un statut politique en lui-même. Il n'est qu'une variation sur le thème souverainiste ou fédéraliste, selon la perspective.

Pendant les nombreuses années qui ont marqué mon engagement politique, j'ai vu croître, sous diverses formes, le désabusement des Québécois quant au dossier national. J'ai l'impression qu'ils éprouvent une grande fatigue par rapport à ce débat. Ce ras-le-bol a souvent freiné mon élan. Il m'a privé d'un appui populaire soutenu lorsque j'ai formulé, à Ottawa, des revendications en leur nom. En d'autres termes, j'ai eu à subir la « résignation tranquille » de mes concitoyens au regard du débat national. Elle a brisé le ressort dont j'avais besoin pour défendre encore plus efficacement les intérêts du Québec.

D'où vient au juste cette attitude des Québécois à l'égard de la question nationale? D'un matérialisme et d'un individualisme accrus? De l'indifférence qui accompagne un confort douillet? Des marques laissées par le « rapatriement » en 1982 et des échecs répétés dans le dossier constitutionnel? Des difficultés de modifier la Constitution canadienne selon les volontés du Québec? De la déception éprouvée quant au manque de leadership des chefs souverainistes? Au fond, la morosité dont je parle est peut-être attribuable à tous ces facteurs, mais je refuse de croire qu'elle tient de l'inconscience ou de l'ignorance.

Je demeure convaincu que, même s'il ne fait pas partie de nos priorités actuelles, le dossier national est profondément inscrit dans notre inconscient collectif. Tant que nous demeurerons des Québécois, c'est-à-dire tant que nous formerons une communauté nationale distincte au nord de l'Amérique, ce dossier restera ancré au plus profond de nous. À défaut de raviver la flamme pour ce dossier au Québec, je souhaite que le présent ouvrage ajoute un peu d'oxygène dans les discussions qui l'entourent, qu'il le revigore et lui donne un sens nouveau.

Cet essai n'est ni un pamphlet ni un argumentaire. Il est le fruit d'une réflexion à laquelle je me suis livré ces dernières années. J'ai cherché autant que possible à la traduire dans l'action. Entre la réflexion et l'action, mon cheminement n'a rien d'exceptionnel. Ma contribution à la politique québécoise s'avère modeste. Ma voix n'a jamais eu la force de celle d'un chef de parti ou de gouvernement. Malgré tout, je sais pertinemment que cet ouvrage répond à un besoin, car les fédéralistes sont relativement discrets dans le débat public. La plupart du temps, ce sont les souverainistes québécois qui s'expriment. Cet essai cherche à corriger en partie la situation, en donnant cette fois le haut du pavé à une vision foncièrement fédéraliste de l'avenir du Québec et du Canada. Je m'en voudrais cependant de passer sous silence la contribution de quatre fédéralistes en particulier :

Stéphane Dion⁸, Pierre Pettigrew⁹, André Pratte¹⁰ et Alain Dubuc¹¹. Bien que je n'adhère pas à l'ensemble de leurs positions ou analyses, je reconnais que ces auteurs ont alimenté de belle façon la littérature en matière de fédéralisme.

Dans cet ouvrage, je porte un regard essentiellement sur les trois grandes dimensions de ma carrière politique : les affaires intergouvernementales canadiennes, les affaires autochtones et la réforme des institutions démocratiques. La première m'intéresse et m'anime depuis un bon nombre d'années déjà. Les politiques institutionnelles, constitutionnelles et paraconstitutionnelles étaient au cœur de mes travaux avant même mon élection comme député à l'Assemblée nationale du Québec. La complexité de la seconde, qui fait appel à la fois au droit, à la politique, à la diplomatie et à la sociologie, m'a surpris. Enfin, j'ai vraiment fait la découverte de la troisième, surtout en ce qui touche à la réforme du mode de scrutin.

Depuis mes débuts en politique, mon approche est éminemment pragmatique. De fait, je suis beaucoup moins idéaliste, naïf, débranché de la réalité que certains commentateurs de la scène publique le laissent croire. Je suis plutôt du style réaliste, terre-à-terre, ce qui a de moins bons côtés comme celui de me priver de cette douce folie qui berce l'imagination de certains créateurs. Bien que pragmatique, je sais fort bien qu'il faut, en politique, être porteur d'un certain rêve. Le politicien doit conduire la société dont il fait partie vers de nouveaux horizons et ne pas être constamment à sa remorque. Il doit contribuer à l'accomplissement du destin de sa société et ne pas devenir le fossoyeur des aspirations de ses concitoyens. Il doit proposer à ceux-ci des objectifs nobles et élevés, tout en sachant éviter ou surmonter les écueils et autres difficultés qui parsèment la route menant à leur réalisation.

La philosophie qui est mienne, je l'ai élaborée en demeurant bien conscient des critiques qu'elle soulèverait inévitablement et des résistances et autres obstacles auxquels elle m'exposerait. Je l'ai développée avec honnêteté, conviction et patience ; parfois de manière empirique, en l'échafaudant d'abord avec soin, puis en la mettant en pratique une pierre à la fois. D'ailleurs, il m'importe beaucoup que mes idées s'incarnent dans des réalisations concrètes. Le Conseil de la fédération et le Centre de la francophonie des Amériques en sont de parfaits exemples¹².

Le métier de politicien est, dit-on, un sport extrême. Il est d'autant plus difficile à assumer que le monde qui nous entoure se complexifie et se révèle plein de contrastes, voire de contradictions, sans compter que la politique possède ses propres paradoxes. En effet, le discours politique a une puissance redoutable, mais il manque parfois de substance. La politique

permet également à ceux qui en font leur métier d'avoir une certaine influence sur l'évolution de leur société, alors qu'elle brime leur liberté en les astreignant à suivre la ligne de parti. À vrai dire, ce sont ces paradoxes qui rendent le milieu politique si fascinant.

Pendant que j'écris ces lignes, le monde entier est frappé par une crise financière aux conséquences encore insoupçonnées. Bien que le Québec échappe à la tempête pour le moment, il faut s'attendre à ce que les industries forestières et le secteur manufacturier soient durement touchés au cours des prochains mois. Certains prédisent même que la crise pourrait durer jusqu'en 2013. Et, d'ici là, des milliers d'emplois seront perdus. Une petite société comme la nôtre, qui se trouve soudainement dans une conjoncture aussi floue, pourrait être tentée de se laisser emporter par le découragement. Or, se comporter de cette manière serait irresponsable. Et ce qui est vrai pour la situation économique actuelle l'est aussi pour le dossier national. Renoncer à lutter pour améliorer la place du Québec dans le Canada ou pour assurer la survie du seul État francophone d'Amérique du Nord se révélerait suicidaire. Malgré les échecs subis, nous devons continuer à défendre nos intérêts collectifs et nationaux avec vigueur et ténacité. Les Québécois, dont je suis, doivent se méfier de toute indifférence quant à leur avenir politique et constitutionnel, car ce serait sonner le glas de leur existence en tant que nation.

Une épithète que j'accepte facilement, c'est bien celle de fédéraliste. Je me proclame fédéraliste. C'est parce que je le suis que je me permets, à l'occasion, de critiquer des décisions, des actes ou des comportements du gouvernement du Canada¹³, qui, à mes yeux, vont à l'encontre de l'esprit fédératif. Je déplore en particulier qu'une tendance à la centralisation s'accroisse au sein de la fédération canadienne, vu la complexité des fonctions étatiques. Le gouvernement du Canada est ainsi porté à intervenir, au nom de l'efficacité de l'État, dans tous les secteurs d'activité ayant un quelconque intérêt pour lui. À titre d'exemple, mentionnons que le gouvernement fédéral caresse en ce moment le projet de créer une Commission nationale des valeurs mobilières¹⁴, ce qui, selon le Québec, va à l'encontre de l'autonomie provinciale.

Du reste, la Charte canadienne des droits et libertés¹⁵ pose elle-même tout un défi au fédéralisme canadien, ne serait-ce qu'en transformant le paradigme traditionnel *fédéral-provinces* en un paradigme *citoyens-État*. L'effet de la Charte sur la redéfinition contemporaine du Canada est tel que des auteurs n'hésitent pas à l'opposer au fédéralisme¹⁶. À mon avis, il vaudrait mieux chercher à concilier la Charte de 1982 avec le principe fédératif au lieu de s'en servir pour fragiliser les pouvoirs provinciaux ou

d'en venir à priver le Québec des moyens, de nature législative ou autre, dont il a besoin pour assurer la survie de la langue française en Amérique du Nord.

Comme société et *a fortiori* comme nation, nous avons, nous Québécois, trop d'intérêts fondamentaux en jeu dans la fédération canadienne pour ne pas les défendre avec âpreté. C'est à la défense de ces intérêts que j'ai consacré jusqu'ici l'essentiel de ma carrière politique.

Si j'avais à résumer mon expérience politique, je dirais, en paraphrasant Charles de Gaulle, qu'elle m'a permis de me faire une certaine idée du Québec¹⁷. J'invite d'ailleurs tous les Québécois à réfléchir tout comme moi au sens à donner à la société qui est nôtre. En effet, «[i]l faut à un peuple quelque chose comme une certaine idée de lui-même, un destin, la possibilité d'une mission à accomplir, au moins une vraie raison d'être¹⁸». L'idée que je me fais du Québec est celle d'une nation pleine et entière, qui s'inscrit dans la tradition libérale et qui est porteuse à la fois de diversité et de solidarité¹⁹. Je sais que la société québécoise est loin d'être aussi bernée et fermée que certains aiment la décrire. Je la considère résolument ouverte et accueillante.

Pour moi, le Québec, c'est aussi une nation qui choisit de participer de son plein gré au grand projet canadien et qui tient encore à être reconnue pour ce qu'elle est par le reste du Canada. Voilà pourquoi je promeus la reconnaissance de la spécificité du Québec à l'intérieur du pays et l'inscription de cette dernière dans la Constitution. La motivation première de ma carrière politique est l'affirmation et la reconnaissance du Québec comme nation.

Par ailleurs, un de mes leitmotive est la réconciliation. Réconciliation des différences à l'intérieur du Québec. Réconciliation des Canadiens avec l'identité du Québec. Réconciliation entre les Québécois et leurs concitoyens des autres provinces et territoires. Enfin, le principe sacré sur lequel repose mon engagement politique est le droit des Québécois de choisir librement leur avenir. Sur ce dernier point, j'avoue n'avoir jamais cru que, pour survivre, le Canada devait mettre le Québec au pas ni assujettir les Québécois aux dictats des autres Canadiens. Je n'ai donc jamais été un partisan du plan B mis en avant par le gouvernement fédéral après le référendum de 1995. Ce plan revient à soumettre le verdict populaire des Québécois aux règles dictées par le reste du Canada, à son pouvoir décisionnel. Cela me déplaît profondément.

Je préconise de toute évidence une certaine réforme du fédéralisme canadien. Je ne suis effectivement ni adepte du *statu quo* ni partisan de la

sécession du Québec. Je crois qu'il existe quelque chose entre ces deux pôles, et c'est précisément à le développer que ma carrière politique a servi jusqu'à maintenant. Ce quelque chose m'a amené à faire des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement de la fédération canadienne et d'y consolider la position du Québec. Ces propositions, je les reformule d'ailleurs dans le présent essai.

Je m'en voudrais de terminer l'introduction générale sans souligner le soutien indéfectible que m'ont accordé plusieurs personnes, outre les fonctionnaires dont j'ai parlé précédemment.

Ainsi, je remercie sincèrement monsieur Denis Dion, madame Jocelyne Naud et leur équipe des Presses de l'Université Laval, ainsi que le professeur Guy Laforest qui m'a si gentiment ouvert les portes de la collection Prisme. Des remerciements particuliers s'adressent aussi à madame Marie-Christine Gilbert, qui a cru dès le départ à l'entreprise ardue de préparer cet ouvrage. Pour sa part, madame Diane Grégoire m'a été d'une aide vraiment très précieuse en ce qui touche à la révision des textes. Enfin, les personnes suivantes m'ont fortement aidé en ce qui a trait à la vérification de certaines données : madame Mélanie Beaumier, monsieur Jean-Christophe Martel, monsieur Gabriel Querry et madame Juliette Yip. Du reste, je ne saurais passer sous silence l'appui de mes chefs de cabinet, messieurs Olivier Marcil et Claude Longpré. D'autres collaborateurs ont participé à cette aventure à différents titres et à différents degrés. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, je tiens à exprimer toute la gratitude que j'éprouve à l'égard de ma conjointe, Danièle Goulet, et de mes quatre enfants, Florence, Françoise, Jean-Christophe et Mathilde, qui ont su faire preuve d'une grande patience et d'une compréhension hors du commun au cours du très long processus de rédaction de cet ouvrage. Je les en remercie de tout cœur.

PREMIÈRE PARTIE

Un Québec qui s'affirme

PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les caractéristiques qui différencient le Québec des autres provinces et territoires canadiens s'avèrent un atout indéniable dans le présent contexte de mondialisation. À l'heure où le processus d'intégration des marchés fait peser sur les pays du monde entier une grave menace d'uniformisation, en particulier sur le plan culturel, il importe que chaque société fasse valoir ses traits fondamentaux.

Il est donc impératif d'intensifier l'expression, sous toutes ses formes, de l'originalité du Québec aussi bien au sein de la fédération canadienne que sur la scène internationale. Pour manifester avec force son identité, le Québec doit néanmoins compter sur l'appui de la francophonie canadienne et de celle qui se déploie dans les Amériques.

La première partie du présent ouvrage traite de ces questions. Elles y sont abordées à tour de rôle sous différents angles, soit la manifestation de la spécificité du Québec, le rôle qu'il joue sur la scène internationale et le leadership qu'il lui revient d'assumer au sein de la Francophonie.

CHAPITRE 1

La spécificité du Québec

1.1 INTRODUCTION

Mettre en valeur l'identité québécoise demeure, à mon avis, un objectif politique primordial à atteindre. Un grand nombre de ses caractéristiques fondamentales font effectivement du Québec une société distincte, une nation en Amérique du Nord. Voilà le sens de la spécificité du Québec au début du XXI^e siècle.

Dans le présent ouvrage, le mot *nation* est employé au sens sociologique ou politique, et non comme synonyme de *pays*. Toutefois, depuis quelques décennies, une des nombreuses questions qui alimentent en bonne partie le débat politique au Québec est de savoir si la nation québécoise devrait ou ne devrait pas former un État souverain.

Les six textes qui suivent traitent précisément de l'expression de l'identité nationale du Québec et de la pertinence ou non qu'il fasse sécession du Canada. Les trois premiers, respectivement intitulés *Bernard Landry et le Monténégro*, *Merci, monsieur Landry* et *J'ai confiance en ce que nous sommes*, font partie d'un échange de lettres ouvertes que j'ai eu, en 2006, avec l'ex-premier ministre Bernard Landry, celles que ce dernier a écrites étant reproduites dans l'annexe 1 du présent essai. Dans les trois derniers textes du présent chapitre, titrés *Les Québécois forment une nation*, *Le concept de nation québécoise : la position du gouvernement du Québec* et *Les Québécois sont reconnus en tant que nation*, je cherche à définir le concept de nation et à mettre en relief la dimension nationale particulière du Québec.

1.2 BERNARD LANDRY ET LE MONTÉNÉGR0

La marche du Monténégro vers le statut d’État souverain en 2006 a semblé si bien inspirer Bernard Landry qu’il s’est empressé d’en dégager les six leçons que le Québec devait en tirer. Pourtant, la différence entre le Monténégro et le Québec est assez marquée¹.

Dans le texte qui suit, je m’efforce de modérer les prétentions de Bernard Landry en ce qui a trait aux leçons que le Québec devrait retenir de l’indépendance du Monténégro².

Dans un article bien médiatisé, Bernard Landry dit avoir retenu « six grandes leçons du Monténégro³ ». Il y affirme notamment que « [l’]État-nation souverain est l’instrument indispensable d’un projet national complet [...]»⁴. Il y tient aussi l’accession à la souveraineté étatique pour synonyme de liberté. Pareilles conceptions reposent vraisemblablement sur les prémisses que le statut d’État est l’aboutissement normal d’une nation et que seule la souveraineté étatique puisse lui donner sa vraie liberté. Ces postulats sont fort discutables, car le lien qu’ils établissent entre l’existence d’une nation et la création d’un État est contingent et les capacités ainsi conférées à l’État-nation sont surévaluées.

Les Québécois forment une nation de toute évidence, mais cela ne signifie pas pour autant qu’ils doivent former un pays. Ne peuvent-ils pas plutôt, en tant que nation, chercher à s’épanouir au sein d’un ensemble qui les transcende? Poser la question c’est y répondre, surtout dans le contexte actuel où l’interdépendance entre les sociétés commande la remise en question du lien de nécessité entre nation et État. Certains indépendantistes, dont Bernard Landry, continuent pourtant d’affirmer que la collectivité québécoise, précisément parce qu’elle constitue une nation, doit à tout prix devenir un pays. Pourtant, comme on le sait, l’État indépendant n’est pas forcément la seule ni la meilleure forme d’autonomie qu’une nation puisse se donner. À preuve, le Québec, qui dispose d’un territoire clairement délimité et de pouvoirs considérables, a pu s’épanouir à l’intérieur de l’ensemble canadien jusqu’à présent.

Pour légitime que puisse être l’objectif que certains Québécois poursuivent de faire du Québec un État souverain, il n’en reste pas moins qu’une telle ambition me paraît mal adaptée à la réalité démographique, géopolitique et socioéconomique qui est propre au Québec d’aujourd’hui. C’est plutôt le fédéralisme canadien qui, me semble-t-il, est en mesure de répondre aux besoins et intérêts nouveaux des Québécois.

D'aucuns prétendent que seul un État-nation peut être un État social. Encore une fois, le lien existant entre ces concepts n'apparaît pas clairement dans une conjoncture économique transnationale qui échappe de plus en plus aux interventions d'un État régulateur. Ainsi donc, rien ne permet d'affirmer que la souveraineté étatique suffit pour réaliser un quelconque projet collectif visant une nation comme le Québec.

L'équation parfois posée, en particulier par Bernard Landry, entre souveraineté étatique et liberté est erronée. À preuve, la population d'un pays renonce-t-elle à sa liberté du seul fait de participer à un projet fédératif ? Et les citoyens de Cuba, un État dit souverain, sont-ils plus libres que ceux du Québec, un État fédéré ?

À l'intérieur du fédéralisme canadien, le Québec demeure « libre de choisir son destin », comme le disait Robert Bourassa⁵. D'ailleurs, le 20 août 1998, la Cour suprême a reconnu que le Québec pouvait faire sécession du Canada unilatéralement⁶. Les Québécois peuvent en effet décider de s'assumer collectivement dans le cadre d'un État souverain comme ils peuvent, de façon fort légitime, continuer à le faire à l'intérieur du système fédératif canadien.

Un nombre grandissant de nations, dont la Catalogne et l'Écosse, ont choisi de s'accomplir et de s'épanouir au sein d'un État ou d'un ensemble politique plus vaste. Elles jouissent ainsi d'une certaine autonomie, moindre toutefois que celle du Québec à l'intérieur du Canada, et tirent profit des avantages sociaux et économiques du pays dont elles font partie et du poids qu'il a à l'échelle internationale. Une nation appartenant à un grand ensemble peut parfois élargir ses lieux d'expression démocratique et acquérir, de ce fait, une plus grande liberté.

Mais que signifie au juste la souveraineté étatique dans une époque où les pays deviennent de plus en plus interdépendants, où l'économie se mondialise sous l'effet des révolutions technologiques et où le droit international gagne en influence ? Nombreux sont les pays qui, comme les États membres de l'Union européenne, renoncent à des attributs historiques de leur souveraineté au profit d'instances supranationales. En outre, de nos jours, plusieurs États voient leur souveraineté sérieusement remise en cause en raison des pressions politiques, économiques, militaires ou diplomatiques qu'exercent à leur égard des instances onusiennes, des pays étrangers et des sociétés multinationales⁷.

Tout bien considéré, les Québécois auraient intérêt à s'interroger davantage sur le sens profond de la souveraineté qu'on leur présente comme un absolu, comme un aboutissement normal.